



PREFET DE LA REGION REUNION

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Saint – Denis, le 08 DEC 2016

MISSIONS ADMINISTRATIVES

ARRETE n° 2441

ET FINANCIERES

Portant attribution d'un crédit de :

1 093 839,15 €

Au Centre Technique Interprofessionnel
de la Canne et du Sucre (CTICS)

Campagne Sucrière 2015/2016

LE PREFET DE LA REUNION

Chevalier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi du 19 mars 1946 érigeant en Département la GUADELOUPE, la GUYANE, la MARTINIQUE et la REUNION ;
- VU** la loi 82.1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de GUADELOUPE, de GUYANE, de MARTINIQUE et de la REUNION ;
- VU** la Convention Canne 2015 /2021 - Planteurs - Industriels – Etat du 11 juin 2015 relative aux conditions d'achat de la canne à sucre par les industriels aux agriculteurs producteurs de canne à sucre à l'île de la Réunion et aux modalités d'attribution des aides de l'Etat à la filière ;
- VU** la délégation de crédits de paiements de **1 093 839,15 €** sur le BOP 154-C001-R974 en date du **29/11/2016** ;
- SUR** proposition du Directeur de la de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général pour les affaires régionales ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : par imputation sur les crédits ouverts sur le budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt délégués sur le BOP 154-C001-R974 - Exercice 2016, il est accordé au Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre (CTICS) une subvention au titre de l'article 17, d'un montant de :

UN MILLION, QUATRE VINGT TREIZE MILLE, HUIT CENT TRENTE NEUF EURO et QUINZE CENTIMES (1 093 839,15€).

ARTICLE 2 : l'aide de l'Etat est attribuée au Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre en respect de la condition de l'article 17 de la convention tri-partite Industriels – Planteurs – Etat 2006-2015 qui précise que :

"... afin d'accélérer en priorité l'effet de replantation dans le cadre de ce plan, l'Etat s'engage à verser sur le compte affecté du CTICS dédié à la filière canne le solde des crédits de l'aide à la production de canne si la totalité de l'enveloppe disponible n'est pas consommé dans l'année".

ARTICLE 3 : M. le secrétaire général pour les affaires régionales et M. le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
l'adjoint au secrétaire général
pour les affaires régionales


François BELLOUARD



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Service économie agricole
et filières

Convention Etat – Planteurs – Industriels 2015/2021
Campagne 2015 / 2016
CERTIFICAT ADMINISTRATIF de SERVICE FAIT
Solde de la campagne 2015/2016

Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt certifie pour l'opération suivante :

Nbre de bénéficiaire	Arrêté préfectoral	Opération	Montant global de l'enveloppe de l'Etat	Montant déjà consommé	Montant à engager
1	/12/16	Solde de campagne sucrière 2015/2016	34 720 000,00 €	33 524 374,22 €	1 093 839,15 €

Atteste de la réalité de l'opération permettant le versement de la subvention.

En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Denis, le

1 DEC 2016

Pour le Directeur de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt,
Le chef du service économie agricole et filières,


Richard FEUILLADE

Aides de l'Etat aux cannes livrées durant la campagne 2015/2016

Bilan des paiements de l'aide à la Production de canne en 2015

Types de paiements	date de paiement / cpté	nbre. Bénéf	surface aidé	Tonnage payé	montant aide de l'opération	montant versé
Acomptes	4eme trimestre 2015	2 749	21 239,08	-	12 968 550,80	12 968 550,80
Paiement de solde	Du 15/02/16 au 30/11/16	2 873	-	1 871 357,250	20 555 823,42	20 555 823,42
montant à solder au CTICS						
sous total		5 622	21 239,080	1 871 357,250	34 720 000 00	33 524 374,22

Bilan au 01/12/16 (en €)	
Dépenses engagées et payées	33 524 374,22
Enveloppe budgétaire théorique	34 720 000,00
Solde l'enveloppe aide à la production 2015 - 2016 à verser au CTICS en vertu de l'article 17 de la convention canne 2015 / 2021	1 195 625,78

Pour le Directeur de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt,
Le chef du service économie agricole et filières,


Richard FEUILLADE

31 DEC. 2016